



# Règlement du semi-marathon de Montargis du 8 mars 2020

1. L'édition 2020 du semi-marathon de Montargis, organisé par la section Athlétisme de l'USM MONTARGIS, aura lieu le dimanche 8 mars 2020 . Le départ de la course sera donné à 10 heures.
2. L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés à partir de la catégorie junior (toute personne née en 2002 et avant).
3. **Pour les licenciés FFA**, la participation au semi marathon est subordonnée à la présentation d'une licence FFA (COMPETITION, PASS'RUNNING ou LOISIR) de l'année en cours .**Pour les non licenciés ou licenciés d'une autre fédération**, un certificat médical de moins d'un an de non contre indication à la pratique de la **course à pied en compétition** est obligatoire.
4. Le semi-marathon est qualificatif pour les championnats de France 2020 et compte pour le Challenge du Gâtinais.
5. Les catégories d'âges, définies par la FFA, donneront lieu à un classement séparé. Un classement par équipe sera effectué suivant le règlement FFA (4 hommes, 3 femmes). Un « lot » sera remis à chaque arrivant.
6. Le retrait des dossards (portés sur la poitrine et maintenus par 4 épingles) et les inscriptions sur place seront ouverts à partir de 8 heures au stade Champfleuri (route forestière des 7 frères 45200 Montargis). Les inscriptions seront closes 30 minutes avant le départ de la course
7. L'engagement au semi-marathon devra être obligatoirement accompagné du règlement des droits d'inscription : 15 € par coureur pour une inscription avant le 5 mars 2020 ; 20 € pour une inscription sur place.
8. L'épreuve se déroule sur deux tours d'un parcours plat de routes à travers la forêt de Montargis. Départ de la course à 10 heures, route forestière des 7 frères. Arrivée sur le stade Champfleuri. Indication de tous les kilomètres. Ravitaillement aux kilomètres 5 -10,5 et 15 ainsi qu'à l'arrivée.
9. La circulation automobile restera ouverte sur certaines portions dans le sens de la course, sous la surveillance du service d'ordre. Les véhicules d'accompagnement sont interdits.
10. L'assistance médicale sera assurée par une équipe de secouristes et un médecin.
11. L'organisation est couverte en responsabilité civile et accidents par la police d'assurance de la FFA ; Les licenciés FFA bénéficient donc des mêmes garanties. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
12. Vestiaires (non surveillés), WC et douches à disposition au stade Champfleuri.
13. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, dommage, blessure et défaillance consécutives à un mauvais état de santé.
14. Si l'épreuve devait être annulée en **cas de force majeure**, aucun remboursement de frais ne pourra être effectué. Même remarque pour un incident ou accident empêchant le coureur de prendre le départ.